



# Traitement par adalimumab

informations pour les patients

## INTRODUCTION

Votre médecin vous a prescrit un traitement par adalimumab (Amgevita<sup>®</sup>, Hudio<sup>®</sup>, Humira<sup>®</sup>, Hyrimoz<sup>®</sup>, Idacio<sup>®</sup>, Imraldi<sup>®</sup>, Yuflima<sup>®</sup>). Cette brochure a pour but de vous fournir plus d'informations sur ce médicament.

## QU'EST-CE QUE L'ADALIMUMAB ?

L'adalimumab est un type de protéine ou un anticorps qui bloque l'excès de facteur de nécrose tumorale ou TNF (de l'anglais 'tumor necrosis factor'). Il réduit ainsi le processus d'inflammation à l'origine de la maladie de Crohn et de la colite ulcéreuse.

## PRÉPARATION AU TRAITEMENT

Avant de commencer le traitement, une radiographie des poumons (RX thorax) et un test cutané (intradermo) seront effectués pour exclure toute exposition antérieure à la tuberculose. Ensuite, le médecin ou l'infirmier/ère MICI vérifiera vos vaccinations conjointement avec vous.

## ATTESTATION

Envoyez le plus rapidement possible votre attestation relative à l'adalimumab à votre mutualité afin qu'elle puisse l'approuver.

## SCHÉMA DE TRAITEMENT

Le traitement est le même pour la colite ulcéreuse que pour la maladie de Crohn.

Vous pouvez choisir entre une seringue ou un stylo. L'infirmier/ère MICI vous apprendra comment l'utiliser. Si vous ne souhaitez pas vous injecter vous-même, nous pouvons faire en sorte qu'un membre de votre famille ou un(e) infirmier/ère à domicile le fasse pour vous. Une injection contient 40 mg d'adalimumab.

Le [calendrier de démarrage](#) de l'adalimumab est le suivant :

Semaine 0 INDUCTION	Semaine 2 INDUCTION
160 mg ou 4 injections	80 mg ou 2 injections

À partir de la semaine 4, une [thérapie d'entretien](#) est recommandée avec des injections d'adalimumab de 40 mg tous les quinze jours.

Il est possible de passer à des injections hebdomadaires si l'amélioration est faible ou insuffisante, mais uniquement sur avis du médecin.

Les seringues ou stylos sont conservés à domicile au réfrigérateur (2-8°C).

## EFFETS SECONDAIRES POSSIBLES

Comme avec tout médicament, des effets secondaires peuvent se produire.

Les effets secondaires possibles sont :

- réaction au site d'injection (rougeur, démangeaison, douleur et gonflement) ;
- peau sèche, éruptions cutanées ;
- troubles gastro-intestinaux, tels que des nausées et des vomissements ;
- douleurs articulaires ;
- prise de poids (rare).

L'adalimumab peut réduire votre résistance, ce qui augmente le risque d'infections. Les infections des voies respiratoires supérieures telles que le rhume, la sinusite et la bronchite sont les plus courantes.

## INTERACTIONS AVEC D'AUTRES MÉDICAMENTS

Signalez toujours les médicaments que vous prenez au médecin ou à l'infirmier/ère MICI afin d'éviter toute interaction.

## GROSSESSE ET VACCINATIONS

Discutez à temps de votre désir de grossesse avec votre médecin. Il est possible de prendre de l'adalimumab sans danger pendant la grossesse, mais il n'est généralement pas administré à partir de la fin du deuxième trimestre.

Si vous avez reçu de l'adalimumab pendant votre grossesse, il est important d'en informer le médecin de votre enfant avant qu'un vaccin ne lui soit administré. Votre enfant ne peut pas recevoir de 'vaccin vivant', tel que le vaccin contre le rotavirus, pendant les neuf premiers mois suivant sa naissance.

## Conseils

- ✓ Essayez toujours d'utiliser votre médicament correctement, comme prescrit par votre médecin. Votre médecin de famille ne peut pas vous prescrire de l'adalimumab.
- ✓ Il est préférable de toujours procéder à l'injection le même jour de la semaine, par exemple toujours le jeudi toutes les deux semaines. Un journal de bord peut être un outil utile pour tenir votre calendrier à jour et prendre note du site d'injection.
- ✓ Hydratez suffisamment votre peau chaque jour à l'aide d'une crème hydratante.
- ✓ Vérifiez la date d'expiration de votre attestation d'autorisation pour l'adalimumab. Il est préférable de conserver une copie de cette attestation.
- ✓ Vous avez un rendez-vous chez votre médecin ou votre dentiste ? Mentionnez toujours que vous suivez un traitement par adalimumab.
- ✓ Vous devez subir une intervention chirurgicale ou une procédure spécifique ? Vous avez des projets de voyage (lointain) ? Informez-en votre médecin ou votre infirmier/ère en temps utile.
- ✓ En cas de malaise, de fièvre ou de signes d'infection : avertissez toujours l'infirmier/ère MICI ou le médecin.

## CONTACT

Vous avez encore des questions ?

Dans ce cas, contactez le personnel infirmier MICI par

- e-mail: [ibdnurse@uzleuven.be](mailto:ibdnurse@uzleuven.be)

- 
- tél. +32 16 34 06 21 (du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures)



© Décembre 2021 UZ Leuven

La reproduction de ce texte et des illustrations n'est possible qu'avec l'autorisation du service communication de l'UZ Leuven.

Conception et réalisation

Ce texte a été rédigé par la clinique MICI en coopération avec le service communication.

Vous trouverez également cette brochure sur  
[www.uzleuven.be/fr/brochure/701314](http://www.uzleuven.be/fr/brochure/701314).

Veuillez envoyer tout commentaire ou suggestion concernant cette brochure à [communicatie@uzleuven.be](mailto:communicatie@uzleuven.be).

Editeur responsable  
UZ Leuven  
Herestraat 49  
3000 Leuven  
Tél. 016 33 22 11  
[www.uzleuven.be](http://www.uzleuven.be)

 my nexuz health



Consultez votre dossier médical  
sur [nexuzhealth.com](http://nexuzhealth.com) ou

